

LE BIG DATA ET LE DROIT

Sous la direction de Florence G'ssell

Contributeurs

Serge Abiteboul
Axel Adida
Nicolas Anciaux
Adrien Basdevant
Valérie-Laure Benabou
Omri Ben-Shahar
Christoph Busch
Guy Canivet
Anthony J. Casey
Damian Clifford
Béatrice Delmas-Linel
Grégoire Dumas
Anaïs Gayte-Papon
de Lameigné
Florence G'ssell
Jean Lassègue
Pierrick Legrand
Jacques Lévy-Véhel
Anthony Niblett
David Restrepo Amariles
Anne-Lise Sibony
Lior Strahilevitz
Célia Zolynski

ISBN 978-2-247-18744-7
7692559



9 782247 187447

44 €

www.editions-DALLOZ.fr

DALLOZ

LE BIG DATA ET LE DROIT

La possibilité de collecter et traiter d'immenses gisements de données numériques permet aujourd'hui de disposer d'outils d'analyse sophistiqués en mesure de délivrer, de manière inédite, des informations fines sur les comportements humains et la probabilité de leur apparition. Ces outils statistiques permettent ainsi de se prononcer sur l'éventuelle remise en liberté d'un prévenu ou d'anticiper la décision possible d'un tribunal. Ils autorisent également une véritable personnalisation de la décision judiciaire ou des obligations pesant sur les justiciables. Enfin, les possibilités ouvertes par l'apprentissage automatique conduisent à envisager l'apparition de machines de plus en plus intelligentes, en mesure de se livrer à des raisonnements juridiques ou de prendre elles-mêmes des décisions.

Le présent ouvrage a pour objet d'envisager comment ces mutations sans précédent peuvent être appréhendées par les juristes, en France et aux États-Unis.

Qu'il s'agisse de la production normative, de l'activité de juger ou du conseil juridique, le « Big Data » vient-il transformer le Droit ?

LE BIG DATA ET LE DROIT

Sous la direction de Florence G'ssell

Préface de Guy Canivet

Avant-propos de Florence G'ssell et Omri Ben-Shahar

DALLOZ